

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_023_2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 juin 2025

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 9

de Votants 12

dix juin deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Antoine ARENA.

OBJET :

Tarifs repas de cantine

Etaient présents : Antoine ARENA, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Bruno VILLARON, Pierre TEULER, Kris HEYNDRICKX

Absents :

Excusés :

Procuration de : Marc GORSKI représenté par Michel BARDET, Cyrille MEYNIER représenté par Antoine ARENA, Christian GASSEND représenté par Bruno VILLARON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Jean-Louis ROUSSELET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'augmentation du prix des repas de la cantine scolaire par l'entreprise «Chez Marc » à compter du 01/09/2025.

Le montant facturé à la commune sera de 4.35 HT par repas soit 4.59 € TTC.

Actuellement le prix du repas est facturé 4.56 €.

Monsieur le Maire propose d'actualiser le prix du repas suite à cette hausse sur un coût global tenant compte de la fourniture de repas et du travail du personnel qualifié soit 4.59 € le repas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de fixer le prix d'un repas de la cantine à 4.59 € TTC à compter du 01/09/2025.

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Jean-Louis ROUSSELET

Date de transmission de l'acte: 16/06/2025

Date de réception de l'AR: 16/06/2025

004-21040023-DE_023_2025-DE

A G E D I